

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
5 mai 2017**

**Date d'affichage :
18 mai 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170526-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 26

**OBJET : Planchepaleuil : acquisition foncière de la parcelle YL n° 87 –
Promesse d'achat**

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 19 avril 2017 et la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 25 avril 2017

Dans le cadre d'un protocole de gestion urbaine et sociale, l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV) a engagé une étude habitat auprès des familles vivant sur la « pointe de Planchepaleuil », située entre les deux voies ferrées de ce quartier.

Le Conseil départemental du Puy de Dôme est propriétaire d'une parcelle de ce site, cadastrée section YL n° 87, d'une superficie de 7 110 m², occupée par des ménages liés aux familles installées sur le terrain municipal adjacent.

La Commune de Riom et l'EPCI compétent ont souhaité travailler sur l'ensemble du site (terrain municipal et départemental) afin de sortir les ménages de la situation actuelle.

En effet, l'Etat, via l'Agence Régionale de Santé, a souligné que ce site est impropre à l'habitation et cela devrait déboucher sur la prise d'un arrêté d'insalubrité qui rendra obligatoire le relogement des familles.

La vente du terrain départemental à la Commune de Riom va permettre d'engager une procédure dite Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.), permettant un accompagnement financier de l'Etat pour trouver des solutions de relogement à toutes les familles et sécuriser le site libéré peu à peu.

COMMUNE DE RIOM

Le Conseil Départemental sollicité sur ce projet a donné son accord pour une cession du foncier à l'euro symbolique. Les frais d'actes notariés, le cas échéant, seront portés par le conseil départemental.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section YL n°87 à l'euro symbolique auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à cette acquisition.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL